

Point de repère : index analytique d'articles de périodiques québécois et étrangers. Vol. 1, no 1 (Janv.-Févr. 1984). Montréal, Centrale des bibliothèques nationale du Québec, 1984- (bimestriel)

Jean-Luc Fortin

Volume 31, Number 1, January–March 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053483ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053483ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Fortin, J.-L. (1985). Review of [*Point de repère* : index analytique d'articles de périodiques québécois et étrangers. Vol. 1, no 1 (Janv.-Févr. 1984). Montréal, Centrale des bibliothèques nationale du Québec, 1984- (bimestriel)]. *Documentation et bibliothèques*, 31(1), 41–43. <https://doi.org/10.7202/1053483ar>

Ces oublis auraient été corrigés par le signalement de répertoires bibliographiques des publications de l'État québécois. Le *Guide*, en effet, gagnerait beaucoup par l'ajout d'un chapitre supplémentaire consacré précisément aux bibliographies des publications en question. Il est évident que l'auteur ne pouvait présenter qu'un choix de titres. Mais pour que les utilisateurs du *Guide* puissent cheminer seuls éventuellement, il faudrait présenter le *Répertoire des publications gouvernementales du Québec, 1867-1968*, (André Beau-lieu *et al.*), la *Liste mensuelle* publiée depuis mars 1981 par la Direction générale des publications gouvernementales et complétée d'un index cumulé sur une base annuelle, le mensuel *Microlog* et sa refonte annuelle. Ces titres s'ajouteraient à la *Bibliographie du Québec*, signalée dans le *Guide* sans présentation et sans commentaires. Je crois également, étant données les difficultés de repérage des publications de l'État, que l'auteur devrait orienter l'usager vers les fichiers des bibliothèques bien pourvues en la matière (Bibliothèque nationale, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, bibliothèques universitaires, ...) et leur signaler l'existence d'instruments utiles à l'occasion comme l'index permuté préparé par Mario Day (*Accès aux publications gouvernementales...*, 1978) et le *Cadre de classement des publications gouvernementales* (4^e ed., 1984). De telles améliorations corrigeraient l'allure inachevée du *Guide* et l'impression qu'on retient de s'être engagé dans un cul-de-sac en l'utilisant.

Le *Guide* contient par ailleurs un certain nombre d'erreurs d'inégales conséquences. En page 4, l'auteur rattache les commissions d'étude ou d'enquête au Parlement. Il aurait été plus juste d'en faire un instrument du Gouvernement. Dix pages plus loin (14), M. Bourgault présente le contenu des *Lois refondues* et affirme que le recueil contient toutes les lois en vigueur. Or on en exclut au moins les codes et les lois à caractère privé. En page 19, on reproduit deux fac-similés «anonymes» qu'on aurait dû placer à la suite de la page 33. L'auteur affirme, à la page suivante, que les *Procès-verbaux* font l'objet d'une refonte annuelle. En réalité, l'édition annuelle est le regroupement des fascicules quotidiens enrichis d'un index. De plus, ce périodique ne contient pas de détails des délibérations en commissions parlementaires et on n'y signale pas les documents qui y sont déposés comme pourrait le laisser croire la présentation de l'auteur. Un cartouche à la page 21 oriente l'usager vers le *Journal des débats* alors qu'il s'agit d'un renvoi aux *Procès-verbaux* eux-mêmes. Il faudrait que les usagers de la collection sachent qu'il est préférable de se reporter aux *Journaux* de l'Assemblée pour les années antérieures à 1971, car de 1867 à cette date, les *Procès-verbaux* n'étaient qu'une édition quotidienne et ne possédaient pas de tables annuelles. En présentant les *Règlements refondus du Québec*, l'auteur oublie la première parution d'une telle codification, celle de 1972 parue sous le titre

Règlements d'application des lois. Enfin, je signale une dangereuse généralisation au sujet des rapports annuels des ministères: il en existerait pour toutes les années d'existence des organismes. Je sais d'expérience qu'il est impossible de repérer certains rapports annuels et le *Répertoire des publications gouvernementales* (1867-1964) signale certaines lacunes (ex.: ministère de la Justice). Par contre, il faut noter que la tendance de publier les rapports d'activités se généralise et qu'actuellement même le conseil exécutif publie son rapport annuel.

Ces quelques lacunes — d'inégale importance — n'annihilent pas cependant l'utilité du guide. Je crois que les étudiants intéressés par les publications de l'État québécois, les bibliothécaires chargés d'initier les usagers à leur utilisation et les professeurs faisant à l'occasion le même travail, devraient s'appuyer sur ce volume, en encourager la consultation et la diffusion. Je souhaite que l'auteur puisse le compléter et le peaufiner d'ici aux prochains tirages ou mieux d'ici à la prochaine édition.

Gaston Bernier
Bibliothèque
Assemblée nationale
Québec

Point de repère: *index analytique d'articles de périodiques québécois et étrangers. Vol. 1, no 1 (Janv.-Févr. 1984). Montréal, Centrale des bibliothèques nationale du Québec, 1984- (bimestriel).*

Réalisation conjointe de la Centrale des bibliothèques et de la Bibliothèque nationale du Québec, *Point de repère* est le produit de la fusion de *Périodex* et de *Radar*, index auparavant publiés respectivement par l'une et l'autre institution. *Point de repère*, ou *Repère*, car la présentation graphique du titre crée une ambiguïté sans doute voulue quant à l'appellation usuelle du répertoire, paraît cinq fois l'an, le sixième numéro étant incorporé dans la refonte. L'abonnement, refonte annuelle comprise, coûte 150\$ par année. L'édition annuelle peut être achetée séparément au coût de 100\$. L'index est également en vente sur microfiches. Sur ce support, il est possible d'obtenir une refonte de six mois pour la première partie de l'année. Soulignons aussi que l'imprimé est réalisé à partir d'une base de données accessible par terminal sous le nom de *Repère* par l'intermédiaire du serveur québécois IST-Informathèque.

Hormis le titre et la couleur de la couverture, le nouvel index est en tous points semblable au défunt *Périodex*: même format, même typographie, même organisation du contenu, etc. Dans le

premier numéro, le conservateur en chef de la Bibliothèque nationale et le directeur général de la Centrale des bibliothèques signent un texte commun dans lequel ils font l'historique des deux index fusionnés et dans lequel ils expliquent brièvement le contexte de la fusion. Pour les lecteurs qui connaîtraient peu ou pas ces deux index, rappelons qu'ils commencèrent à paraître tous les deux en 1972, «poursuivant des objectifs qui, en définitive, se ressemblaient. *Radar* voulait indexer le plus grand nombre possible de périodiques québécois de langue française à l'intention de tous les chercheurs de tous les milieux. *Périodex* visait à fournir une bonne documentation issue de périodiques québécois et français pour faciliter la recherche des étudiants et des usagers des bibliothèques publiques» (extrait du texte de présentation de *Point de repère*). Avec des objectifs si peu différents, il était difficile pour les deux éditeurs de ne pas dépouiller les mêmes revues et de ne pas signaler les mêmes articles. Effectivement, les deux répertoires se chevauchaient. D'après le compte rendu de Lise Brunet, publié dans cette revue en juin 1973 (page 92), 39 revues étaient doublement indexées, soit un chevauchement de 26% pour *Périodex* et de 39% pour *Radar*. Au moment de cesser leur parution en 1983, le nombre de titres disponibles en double était de 45, soit un taux de redondance de 27% pour *Périodex* et de 29% pour *Radar*. Malgré les efforts déployés au cours des ans pour diminuer le taux de recoupement, la situation était peu modifiée en fin de course. Outre la duplication des efforts et des ressources au stade de la production, il ne faut pas oublier l'impact financier sur le budget des bibliothèques et centres de documentation, sans parler du temps des chercheurs et des documentalistes qui devaient souvent consulter les deux index. Dans leur texte de présentation du nouveau répertoire, les éditeurs admettent que le contexte économique actuel n'est pas étranger à la décision de fusionner les deux index. Rationalisation oblige.

Mode d'emploi

Les premières pages de chaque livraison contiennent des «notes explicatives» sous-titrées «Objectifs et contenu, Remarques pour la consultation, Guide méthodique et Liste des numéros de revues dépouillés» pour la période concernée. Le paragraphe «Objectifs et contenu» (1 page) annonce que *Point de repère* «permet de repérer facilement les articles dans plus de 250 périodiques québécois et étrangers de langue française et de se faire une idée de leur contenu.» En fait, au cours de la première année de publication on a dépouillé 265 périodiques ainsi répartis: 179 titres du Québec, 18 du Canada, 63 de France, 3 de Belgique et 2 de Suisse. Il n'est pas fait mention de la clientèle visée; on présume que les éditeurs visent le plus large éventail possible d'utilisateurs.

L'index permet le repérage uniquement par descripteurs spécifiques et génériques classés dans un seul ordre alphabétique. Chaque descripteur est suivi d'une notice bibliographique complète: titre de l'article, nom de l'auteur ou des auteurs, la source, une très courte analyse du contenu ou une explication du titre. Si ce dernier est pleinement significatif, aucune analyse n'apparaît. Chaque article peut être classé sous plusieurs descripteurs. Les notices bibliographiques complètes sont donc répétées autant de fois que nécessaire. Les termes équivoques sont précisés par un qualificatif entre parenthèses. Ceci s'applique notamment aux noms géographiques, par exemple, SAINT-LAURENT (Fleuve) et BLANC (Mont).

Le «Guide méthodique» est un héritage intégral de *Périodex*. C'est en fait la liste des descripteurs génériques regroupés par grandes disciplines ou domaines de la connaissance. On se demande pourquoi les éditeurs ont conservé la catégorie «généralités» qui contient quelques sujets pouvant être rattachés à d'autres disciplines. Il faudrait plutôt parler de «divers». Au reste, ce genre de classement est toujours plus ou moins satisfaisant, étant donné l'interdisciplinarité des sciences d'aujourd'hui et l'approche personnelle de chaque chercheur.

Le texte des pages d'introduction semble surtout destiné à l'utilisateur moyen. La terminologie propre à l'analyse documentaire est réduite au minimum et presque galvaudée. Les notes sont lacunaires sur certaines questions que se posent les bibliothécaires et documentalistes lorsqu'ils utilisent un nouvel index: quelle est la méthode d'indexation employée? quelle est la typologie formelle des descripteurs et des identificateurs retenus ou exclus? quels critères sont appliqués lors de l'indexation quant au choix des articles? (tous les articles de toutes les revues sont-ils retenus?), quels degrés de spécificité et d'exhaustivité sont visés en regard du contenu des articles? etc. Il est certain que ces questions n'intéressent pas tous les utilisateurs et que le profane néglige habituellement de consulter le guide d'utilisation d'un index. Comme il revient souvent au personnel de la documentation d'expliquer à l'usager le contenu et les limites d'un répertoire, il serait pertinent que les producteurs répondent d'avance à certaines questions. Ce faisant, ils épargneraient sûrement du temps aux bibliothécaires et documentalistes, même si certaines particularités d'un index peuvent être découvertes rapidement.

Le texte des notes explicatives est plutôt obscur en ce qui touche l'étendue de l'application des descripteurs génériques: «le repérage par sujets des articles dépouillés... peut s'effectuer suivant deux approches complémentaires». Suivent des exemples de descripteurs spécifiques et génériques. L'indexeur applique-t-il systématiquement un descripteur générique à chaque document ou

en certains cas seulement? À l'examen de l'index, l'emploi des descripteurs génériques ne semble pas systématique, mais sont-ce des omissions ou une règle constante? À titre d'exemple, mentionnons un article sur le collectionneur d'œuvres d'art Urgel Pelletier qui se retrouve sous les descripteurs spécifiques PELLETIER, Urgel, sous COLLECTIONS D'OEUVRES D'ART et sous OEUVRES D'ART, mais qu'on ne retrouve pas sous ART ni sous PEINTURE, qui sont pourtant les termes génériques retenus dans le guide méthodique. Par contre, un article sur la famille de Ménil, collectionneurs d'œuvres d'art, se retrouve sous ART et sous OEUVRES D'ART, mais pas sous COLLECTIONS D'OEUVRES D'ART ni sous PEINTURE. À la rigueur, l'exclusion du descripteur PEINTURE est acceptable, en supposant que ces collectionneurs n'ont pas uniquement des tableaux. Mais qu'en est-il alors de l'exhaustivité?

L'identificateur MENIL et les articles qui s'y rattachent illustrent bien les dangers de l'indexation en vocabulaire libre. Dans le volume 1, numéro 5, on retrouve deux articles sur la famille Ménil, l'un entré sous MENIL, Dominique de, et l'autre sous MENIL (Famille). D'après l'analyse, les deux articles traitent exactement du même sujet, mais leur indexation est loin d'être homogène. Ainsi, l'article entré sous MENIL, Dominique de, n'apparaît pas sous ART ni sous PEINTURE. Donc aucun descripteur générique n'est appliqué dans ce cas-ci. Par ailleurs, contrairement à l'autre

article, on le retrouve sous COLLECTIONS D'OEUVRES D'ART. Toutefois, ni l'un ni l'autre ne sont mentionnés sous le descripteur spécifique EXPOSITIONS, alors que d'autres articles de même nature sont repérables grâce à ce descripteur. On peut en conclure que les indexeurs s'en tiennent à un nombre réduit de descripteurs par document ou encore qu'ils n'ont pas de critères très spécifiques à respecter. Comme il s'agit d'un index imprimé, la restriction sur le nombre de descripteurs est compréhensible. Leur multiplication induit engendrerait un répertoire volumineux, probablement très coûteux et redondant dans sa structure actuelle. Les éditeurs ont sans doute composé avec le rapport avantages-coûts pour déterminer la forme et les limites de cet instrument de travail. Nous supputons qu'il soit difficile sinon impossible de réaliser un outil plus efficace à un coût comparable. La situation peut être différente dans le cas de la base de données *Repère*, mais le cadre de ce compte rendu ne nous permet pas d'élaborer davantage sur ce sujet. Disons seulement que le raffinement du logiciel Questel Plus devrait assurer un meilleur rapport coûts-efficacité que l'imprimé; mais, en aucun cas cependant, le logiciel, si perfectionné fut-il, ne pourrait combler tous les silences d'une indexation déficiente.

Jean-Luc Fortin
Bibliothèque
Assemblée nationale
Québec



documentation
et
bibliothèques

À LIRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS :

Hélène Roy,
Jeunes néo-québécois et lecture